

Délégation de l'île de La Réunion
Pôle Offre de Soins

Arrêté n°150/ARS-OI
portant modification de l'arrêté n°130/AS-OI du 15 juin 2011 portant agrément d'une
entreprise de transport sanitaire

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE SANTE OCEAN INDIEN

- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu le décret du 15 juillet 2015 portant nomination de Mr François MAURY, directeur général de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien ;
- Vu la décision n°28/2018/DG/ARS-OI du 12 mars 2018 portant délégation de signature ;
- Vu l'arrêté n°130/AS-OI du 15 juin 2011 portant agrément d'une entreprise de transport sanitaire terrestre;
- Vu l'arrêté n°125/ARS-OI du 29 juin 2015 portant changement d'adresse d'une entreprise de transport sanitaire terrestre ;
- Vu l'arrêté n°187/ARS-OI du 23 septembre 2016 portant modification d'une entreprise de transport sanitaire ;
- Vu la déclaration de changement d'adresse en date du 14 février 2018 de Monsieur Arnaud DUBOIS, gérant de l'ambulance CALLIMOUTOU ;
- Vu Les déclarations d'acquisition et de cession en date du 14 février 2018 de Monsieur Arnaud DUBOIS, gérant de l'ambulance CALLIMOUTOU pour l'autorisation de catégorie C rattachée au véhicule immatriculé DX 525 ZV sur la nouvelle adresse ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°130/AS-OI du 15 juin 2011 susvisé est ainsi modifié :

Adresse local d'accueil : 268bis chemin Départemental 13 – 97424 PITON SAINT LEU

Le site situé anciennement au 3 rue Adrien Lagourgue – 16 résidence Les Villas de l'Océan – 97424 PITON SAINT LEU est fermé.

Le reste est sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans le délai de deux mois à compter de sa parution ou notification.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Santé Océan Indien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Saint Denis, le 09 AVR. 2018
P/Le Directeur Général

Le responsable du Pôle
Offre de Soins

Gilles VIGNON